

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Date de la convocation :

7 juillet 2017

Date d'affichage :

7 juillet 2017

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ -
Cécile BOULDÉ - Adjoint

Marc LIBERT - Madeleine DENIS - Aline JOSSE - Christian
THÉBAULT - Nicolas HARDY - Karine HUART - Anne
LEGOUBÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET
- Charles DAVENEL - Jean-Marc COSTENTIN - Patricia
PAUTONNIER - Sébastien TROUVÉ - Anne-Marie VEILLÉ

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDÉ est désignée
comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

→ Désignation du secrétaire de séance

→ Modifications du projet de réhabilitation du presbytère et de l'implantation du bâtiment de Fougères Habitat

→ Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Acquisition de la propriété PEIGNÉ (*délibération*)

Acquisition propriété PEIGNÉ

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Devant l'intérêt d'acquérir la propriété PEIGNÉ dans le cadre des travaux du presbytère et de la construction de logements par Fougères Habitat, le conseil municipal, favorable à cet achat avait demandé à Monsieur le Maire de le négocier.

Monsieur le Maire rend compte de ses négociations avec Monsieur PEIGNÉ qui a finalement donné son accord pour la vente de sa propriété, constituée de la parcelle B 69 (535 m²) et B 773 (251 m²), d'une superficie totale de 786 m², comprenant le chemin d'accès, la maison et le terrain, pour un montant de 120.000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir la propriété de Monsieur PEIGNÉ, constituée de la parcelle B 69 (535 m²) et B 773 (251 m²), d'une superficie totale de 786 m², au prix de 120.000 euros.
- les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune dont les frais d'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître BLOUET, notaire à Fougères ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'acte notarié et à entreprendre les démarches nécessaires faisant suite à cette acquisition.

Modifications du projet de réhabilitation du presbytère et de l'implantation du bâtiment de Fougères Habitat

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Suite à l'acquisition de la propriété PEIGNÉ, Monsieur le Maire propose de revoir l'implantation du bâtiment de Fougères Habitat, ce qui n'est pas sans incidence sur le bâtiment du presbytère notamment au niveau des coursives.

Le conseil municipal donne son accord pour demander à l'architecte de voir quelles sont, aujourd'hui, les possibilités d'implantation du bâtiment de Fougères Habitat avec cette nouvelle acquisition sachant que le cabinet GAUTIER-GUILLOUX est aussi le maître d'œuvre de Fougères Habitat, et par conséquent, les modifications au niveau du presbytère.

Un des intérêts de cette demande de nouvelle implantation est l'éloignement de la propriété BALLUAIS.

Un permis de construire modificatif sera à déposer.

Fonction du nouveau projet, la maison de M. PEIGNÉ sera conservée ou pas.

A la question de Michel BRARD sur le projet des aménagements extérieurs, il lui a été précisé qu'il a été demandé à ce même cabinet d'architectes de travailler sur un projet d'aménagement extérieur global, qui fera l'objet d'une consultation future.

Au niveau du presbytère, les travaux en cours vont pouvoir continuer à avancer normalement d'ici les congés d'été et le Maire informe d'un surcoût pour la réfection d'un mur en pierre fissuré et non prévue.

Questions diverses

Bar-tabac : Monsieur le Maire informe des travaux en cours par Monsieur LAISNÉ et par la commune afin de permettre une ouverture du commerce courant août et d'isoler la partie commerciale pour permettre les travaux de rénovation futurs dans l'autre partie :

- mise en place d'un escalier de meunier pour accès à l'étage, par René ;
- travaux de maçonnerie : 3 portes murées à l'étage + 1 au rez-de-chaussée ;
- travaux d'électricité ;
- travaux de plomberie : nécessité d'eau chaude (réutilisation du chauffe-eau existant), de chauffage ;
- déplacement du compteur à eau : nouvel emplacement à voir avec la SAUR : rue du Stade, rue de la Grande Marche ?

Spectacle « arbre de Noël » : Catherine LÉBOUCQ informe de la date du spectacle de « l'arbre de Noël » : le vendredi 22 décembre 2017 et est à la recherche d'un « Père Noël » !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire

Cécile BOULDE



Le Maire,

Bernard DELAUNAY

